

**218**

NUMÉRO

Vendredi 21 octobre 2005

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE »

HENRI FELTZ

AU NOM

DE LA SECTION DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET DE
LA CONJONCTURE

PRÉSIDIÉE PAR

HENRI DE BENOIST

En mars 2000, l'Union européenne s'est donné l'objectif de devenir, à l'horizon 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Cinq ans plus tard, le Conseil européen a procédé à « un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi » et a notamment encouragé le Comité économique et social européen (CESE) à établir un « réseau interactif d'initiatives de la société civile ». Notre Assemblée a ainsi été sollicitée par le CESE pour contribuer à l'élaboration d'un rapport de synthèse dans la perspective du prochain sommet de printemps.

Ce projet d'avis définit les grandes lignes des politiques économiques qui conditionnent, pour le Conseil économique et social, la réussite de cette stratégie.

Assemblée plénière
des 25 et 26 octobre 2005

1 - L'objectif d'un taux de croissance de 3 % par an n'a plus été réalisé depuis l'an 2000

Au cours des dix dernières années, la croissance de l'Union n'a dépassé qu'en 2000 (avec + 3,7 %, bien au-dessus du potentiel de 2 % généralement admis) l'objectif de 3 % adopté à Lisbonne, avec toutefois une grande dispersion (de + 3 % en Italie à + 9,2 % en Irlande), la France (+ 4,1 %) se situant légèrement au-dessus de la moyenne. Il est vrai que cette norme a peu de signification, les pays en phase de rattrapage ne devant pas être exagérément freinés, tandis que c'est plutôt la régularité de la croissance qui importe pour les plus développés. De plus, le concept de PIB est mal adapté à la logique de développement durable, la croissance par habitant étant, par ailleurs, une variable tout aussi importante dans une Union où ce rapport va de 1 à plus de 5.

2 - La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi

La persistance du chômage de masse, la montée du temps partiel contraint et des autres formes atypiques d'emplois - dont on sait la responsabilité dans la recrudescence du nombre de « travailleurs pauvres » - ont partie liée avec cette croissance atone. Pour y remédier, il serait nécessaire de recourir à des mesures plus énergiques de soutien de l'activité, de création d'emplois et de traitement social du chômage et de mettre en oeuvre, en conjuguant les efforts nationaux et communautaires, des dépenses d'infrastructures et des projets de recherche-développement ambitieux.

3 - Il convient d'agir sur chacune des composantes du PIB

► En assurant une progression de la consommation des ménages (près de 60 % du PIB de l'UE25), pour des raisons d'efficacité économique (procurer des débouchés aux entreprises) et de justice sociale (partager équitablement les fruits de la croissance). Cela implique d'agir simultanément sur plusieurs leviers (création d'emplois de bonne qualité, augmentation du pouvoir d'achat des revenus

d'activité) afin de parvenir à un partage de la valeur ajoutée plus favorable à la croissance (niveau suffisant des rémunérations, moindres disparités entre les revenus).

► En encourageant les entreprises à développer leurs investissements (plus de 20 % du PIB de l'UE25), qui sont au coeur d'une perspective de croissance à moyen et long terme. Cela suppose de se pencher sur les améliorations à apporter du côté de l'offre (recherche-développement, innovation...) comme de la demande (perspectives de commandes à l'international et sur le marché domestique).

► En confortant l'excédent du commerce extérieur, qui représente une part minime du PIB de l'UE25 mais dont les variations impactent significativement la croissance. Cela nécessite de se tourner davantage vers la production de biens et services de haute qualité, ce qui soulève notamment la question de la politique industrielle européenne. Mais il faut également veiller à ce que ces efforts ne soient pas annihilés par le niveau du taux de change.

4 - Un déséquilibre existe désormais au détriment du social et de l'environnement

La Stratégie de Lisbonne visait, à l'origine, à « préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance » et à « moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en créant un Etat social actif ». C'est le Conseil européen de Göteborg qui a ajouté la dimension de l'environnement en juin 2001. Ces trois axes forment un ensemble indissociable qu'il conviendrait de valoriser plutôt que de privilégier le seul objectif de compétitivité comme c'est le cas notamment avec les huit mesures-clés inscrites par la Commission dans son « programme communautaire de Lisbonne ».

5 - La poursuite simultanée des différents objectifs pourrait se révéler contradictoire

Les indicateurs essentiellement quantitatifs de Lisbonne ne permettent pas de mesurer les avancées réalisées au plan qualitatif, alors même que l'équilibre entre ces deux dimensions est

expressément recherché : ainsi, tout se passe ainsi comme si l'élévation du taux d'emploi était considérée comme positive quels que soient les conditions de rémunération, le statut, la durée du travail associés aux emplois concernés. Au demeurant, les différents objectifs ne sont pas nécessairement compatibles : par exemple, la hausse du taux d'emploi peut être obtenue par le biais d'une augmentation du travail non qualifié, provoquant une réduction non souhaitée des gains de productivité. Plus généralement, ce processus relève d'une approche partielle de la cohésion sociale qui, en focalisant l'attention sur les plus démunis, laisse de côté des éléments tels que la montée des inégalités ainsi que des emplois à statut social dégradé, un niveau élevé de chômage ou les mutations de toutes natures qui fragilisent de larges pans de nos sociétés.

6 - La réussite des réformes structurelles repose d'abord sur l'adhésion des citoyens

L'affaiblissement du degré de solidarité et la montée des insécurités économiques et sociales qui accompagnent l'atonie européenne ne peuvent qu'engendrer des comportements de précaution au détriment de la consommation. Seule la conviction que les gouvernements sont déterminés à stimuler la croissance et à réaliser le plein emploi pourrait modifier les anticipations des agents. A contrario, en rendant l'avenir structurellement instable, les stratégies de concurrence fiscale et sociale ne font qu'aggraver cette situation, nul ne sachant quel pan des services publics ou de la protection sociale sera remis en cause.

7 - La politique économique doit mieux articuler politique de l'offre et soutien de la demande

Les réformes structurelles ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme et sont même susceptibles de se traduire par un freinage temporaire de la croissance. Si, faute d'une gestion active de la demande, l'économie n'est pas maintenue au plus près de son potentiel, le chômage progresse rapidement, ce qui risque d'enclencher une spirale dépressive. Or un dosage adapté des instruments de la politique économique peut permettre de combiner efficacement souci de l'offre et attention pour la demande, horizon de court et de moyen terme.

8 - La réforme du Pacte de stabilité et de croissance doit encore faire ses preuves

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance s'explique par les difficultés rencontrées dans la surveillance des finances publiques. Elle ne sera utile que si elle permet de passer d'un dispositif « automatique » à une démarche collective au service de la croissance et de l'emploi. Dans ce cadre, le souci d'amélioration de la gestion des administrations publiques doit conduire à s'interroger sur les choix récemment opérés en matière fiscale qui se traduisent notamment par le tassement de leurs ressources.

9 - La question du budget de l'Union n'a pas été abordée dans un esprit de responsabilité suffisant

Une Europe disposant d'un budget adéquat pourrait soutenir efficacement les politiques nationales d'allocation et de redistribution tout en contribuant à la stabilisation économique. Le maintien des politiques traditionnelles (agriculture, aides régionales) pourrait alors aller de pair avec la mise en oeuvre de nouvelles priorités (recherche et innovation, éducation, formation...), tout en permettant aux nouveaux Etats-membres d'accélérer leur convergence, limitant ainsi les risques de dumping fiscal et social. C'est pourquoi, notre Assemblée regrette vivement l'exigence formulée par six Etats - parmi lesquels la France - de limiter le budget à 1 % du PIB de l'Union.

10 - La crise de confiance qui affecte l'euro ne doit pas être prise à la légère

Un consensus se dégage pour souhaiter que la Banque centrale européenne (BCE) prenne en compte la faible hausse des prix à la consommation et le gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers, en intégrant davantage dans ses objectifs la préoccupation de la croissance et de l'emploi. En tout état de cause, il serait particulièrement inopportun de procéder à un relèvement des taux directeurs qui ne ferait que renforcer l'appréciation de l'euro déjà pénalisante pour nos exportations. L'hypothèse d'une intervention concertée sur le marché des changes ne devrait pas être exclue. Mais il faut surtout prendre la mesure de la crise de confiance

qui affecte l'euro au sein des opinions publiques européennes en rendant plus tangibles pour les citoyens les bénéfices de l'Union économique et monétaire.

11 - Le processus de Cologne mériterait d'être enfin sérieusement activé

Le processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux instances européennes dans un échange sur les orientations à court et à long terme, a déjà permis de progresser vers une compréhension commune de la situation économique. Le « dialogue macroéconomique » mériterait, à présent, de devenir le lieu d'une véritable concertation sur les questions budgétaires, monétaires, des salaires et des revenus.

12 - Les responsables européens et nationaux doivent entendre le message des opinions publiques

L'établissement des « programmes nationaux de réforme » (PNR) est de nature à améliorer la cohérence des politiques menées par chacun des Etats. Toutefois, la brièveté des délais impartis pour la transmission des PNR à la Commission pour cette première année (mi-octobre 2005) n'a pas rendu possible une concertation approfondie avec les parlements nationaux et les sociétés civiles. Cette première expérience doit donc être mise à profit pour en réunir les conditions lors des exercices futurs. En s'appuyant sur l'amélioration de sa pertinence au regard des aspirations des peuples, les Conseils économiques et sociaux (et institutions similaires) des pays membres de l'Union ainsi que le Comité économique et social européen peuvent contribuer à ce que cette stratégie soit effectivement mieux comprise et mieux acceptée.

Henri FELTZ

Né le 14 avril 1939 à Croix

Marié, 5 enfants

Fonctions au CES

- Président du groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement ;
- Membre de la section des Questions économiques générales et de la conjoncture

Formation et activités professionnelles

- Maîtrise de Sciences économiques ;
- CPA ;
- Président du Groupe CMH, du CIL Habitat et de S.L.E. ;
- Vice-président du groupe VAUBAN-HUMANIS ;

Anciennes fonctions

- 1957-1967 : Analyste financier – Emile MEESCHAERT, Agent de change ;
- 1967-1972 : Analyste financier – J. DEWAILLY SA ;
- 1973-1986 : Directeur financier – Groupe PHILDAR ;
- 1986-1992 : Chef d'entreprise – Groupe VALERO ;
- 1992-2005 : Chef d'entreprise – Holding FINANCIERE DE LOURY ;
- Fondateur de l'Association CREATIF – Président de 1993 à 1996 (Association en charge du reclassement et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi)
- Au MEDEF national (jusque fin septembre 2004) :
 - membre du Conseil exécutif ;
 - membre du Comité financier ;
 - membre de l'Action territoriale ;
 - membre de l'Assemblée permanente ;
 - membre de la Commission sociale ;
 - membre de la Commission formation ;
- Président du MEDEF Nord/Pas-de-Calais de décembre 1995 à septembre 2004 ;
- Président de l'Union des Industries textiles du Nord (U.I.T. Nord) ;
- Président de la CRAM Nord Picardie d'octobre 1996 à fin septembre 2001 ;
- Membre élu à la Chambre de commerce et d'industrie de Lille métropole (1995-2005)
- Membre du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (2000 –2005) ;
- Membre du CESR Nord/Pas-de-Calais (1998-2004)